SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

REGLEMENT DE CONSULTATION

Location de 2 véhicules polybenne 26 tonnes avec essieu relevable en full service sans chauffeur (durée : 35 mois)

Date limite de réception des offres : Mercredi 16 décembre 2026 à 12h00

Article 1 – Pouvoir adjudicateur

Syndicat Mixte Lys Audomarois (SMLA)
Siège : 177, rue de Thérouanne 62500 Saint-Omer

Profil d'acheteur : marchespublics.pro

Article 2 – Objet et caractéristiques de la consultation

2.1 – Objet du marché

La présente consultation a pour objet la location longue durée en « full service » (sans chauffeur) de **2 véhicules polybenne (ampliroll) de 26 tonnes avec essieu arrière directeur et relevable**, destinés au transport de bennes de déchets (15, 30 et 35 m³) entre les 6 déchèteries du syndicat et les lieux de traitement.

2.2 – Procédure de passation

Le marché est passé selon la procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1, R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

2.3 – Décomposition en lots

Le marché n'est pas alloti et fait l'objet d'un lot unique afin d'assurer l'homogénéité technique de la flotte et la continuité du service public de gestion des déchets.

2.4 – Durée du marché et délais d'exécution

La durée ferme du marché est fixée à **35 mois** à compter de la date de mise à disposition des véhicules.

- **Date prévisionnelle de début de prestation :** 1er février 2027 (attribution prévue à partir du 8 janvier 2027).
- **Période transitoire :** En cas de livraison de véhicules neufs, le titulaire s'engage à mettre à disposition dès le 1er février 2027 des véhicules d'attente présentant des caractéristiques similaires.

2.5 – Variantes et Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE)

- **Variantes :** Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.
- **Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE) :** Le marché comporte deux PSE facultatives que le candidat doit obligatoirement chiffrer dans le BPU et le DQE sous peine d'irrégularité de son offre :
    - **PSE n° 1 :** Option assurance tous risques (multi-chauffeurs, RC au travail, remplacement sinistre en 24h) selon l'article 2/2 du Cahier des Charges.
    - **PSE n° 2 :** Option système de bâchage automatique ou manuel.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de retenir ou non chacune de ces PSE lors de l'attribution du marché.

Article 3 – Forme juridique des candidats (Groupements)

Le marché sera attribué soit à un opérateur économique unique, soit à un groupement d'opérateurs économiques (groupement solidaire ou groupement conjoint avec mandataire solidaire).

- Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour ce marché.

- Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Article 4 – Contenu du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Le DCE est téléchargeable gratuitement sur la plateforme marchespublics.pro. Il comprend les pièces suivantes :

1. Le présent Règlement de la Consultation (RC) ;
2. L'Acte d'Engagement (AE) ;
3. Le Cahier des Charges (CDC) ;
4. Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
5. Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) ;
6. L'annexe : Plan de circulation et de configuration de la déchèterie de Lumbres.

Le SMLA se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au DCE au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

Article 5 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Article 6 – Présentation et contenu des plis

Les candidats doivent produire un dossier complet comprenant les pièces de candidature et les pièces de l'offre rédigées en langue française et chiffrées en euros.

6.1 – Pièces relatives à la candidature (articles R.2143-3 et suivants du Code de la commande publique)

- La lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent) précisant, en cas de groupement, l'identité du mandataire et l'habilitation donnée par les cotraitants ;
- La déclaration du candidat (formulaire DC2 ou équivalent) incluant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires sur les 3 derniers exercices ;
- Une liste de références de prestations similaires exécutées au cours des 3 dernières années ;
- La déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du Code de la commande publique ;
- Les attestations d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

6.2 – Pièces relatives à l'offre

- L'Acte d'Engagement (AE) dûment complété et daté ;
- Le Cahier des Charges (CDC) daté et signé pour acceptation sans modification ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) intégralement complété
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) intégralement complété (offre de base et PSE) ;
- Le mémoire technique du candidat détaillant impérativement :
    - L'implantation des ateliers agréés dans un rayon de 25 km autour d'Arques, l'accès au portique de lavage sans rendez-vous, le planning prévisionnel d'entretien et la liste éventuelle des exclusions ;
    - Le descriptif complet des véhicules proposés (châssis 26T, essieu directeur/relevable, gabarit adapté aux manœuvres de la déchèterie de Lumbres, puissance, équipements de

cabine et de sécurité, système de géolocalisation, montage ampliroll), système de bâchage PSE n°2;

- L'organisation de l'astreinte (6h30–20h du lundi au samedi), les modalités d'intervention dépannage (< 2h), de remplacement (< 24h) et l'engagement ferme sur le calendrier de livraison ;
- Les performances environnementales (consommation, émissions de CO_2, motorisation Euro VIe ou alternative adaptée aux 90 000 km/an, gestion des déchets d'entretien) ;
- Les garanties détaillées du contrat d'assurance proposé au titre de la PSE n° 1.

Article 7 – Modalités de transmission des offres

Les offres doivent être déposées uniquement par voie électronique sur le profil d'acheteur : **marchespublics.pro** avant le **mercredi 16 décembre 2026 à 12h00**.
Tout pli papier ou déposé hors délai sera rejeté. Une copie de sauvegarde peut être transmise dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 mars 2019.

Article 8 – Jugement des offres et négociation

8.1 – Critères de sélection

Les offres régulières, acceptables et appropriées seront classées selon les critères pondérés suivants :

1. Valeur technique : 50 % (50 points)
   - *Sous-critère 1 (20 pts) :* Qualité du réseau SAV, maintenance et proximité (ateliers dans un rayon de 25 km autour d'Arques, portique de lavage sans rendez-vous, clarté du planning et absence d'exclusions abusives).
   - *Sous-critère 2 (15 pts) :* Adéquation technique et maniabilité des véhicules (châssis 26T, essieu arrière directeur/relevable, gabarit adapté à la déchèterie de Lumbres, puissance moteur, ergonomie cabine et sécurité).
   - *Sous-critère 3 (10 pts) :* Modalités d'assistance et délais de remplacement (astreinte 6h30–20h lundi-samedi, dépannage < 2h, remplacement < 24h, engagement sur les délais de livraison).
   - *Sous-critère 4 (5 pts) :* Performance environnementale (consommation, émissions CO_2/polluants, gestion des déchets d'entretien).

2. Prix des prestations : 50 % (50 points)
   Le classement sera établi selon le choix du syndicat (Offre de base seule ou Offre de base + PSE retenue(s)) par application de la formule suivante au montant total HT du DQE correspondant :

   NOTE PRIX = 50X (Montant DQE HT le plus bas/ Montant DQE HT du candidat)

8.2 – Négociation

Après analyse initiale des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une négociation avec les 3 candidats les mieux classés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve également le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Article 9 – Renseignements complémentaires et voies de recours

9.1 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront adresser une demande écrite via la plateforme marchespublics.pro **au plus tard le mardi 8 décembre 2026 à 12h00**. Une réponse sera adressée à l'ensemble des candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

9.2 – Voies et délais de recours

- Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex (Tél. : 03 59 54 23 42).
- Voies de recours : Référé précontractuel (art. L.551-1 du Code de justice administrative) avant la signature du contrat ; référé contractuel (art. L.551-13 du CJA) après signature ; recours en contestation de validité du contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'avis d'attribution.